

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du lundi 17 mai 2021

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Alors que cette réunion de la CAPD se déroule à nouveau selon un mode distancié d'autant moins approprié aux longues déclarations liminaires, le SE-UNSA n'abordera pas dans la sienne les questions liées à la gestion de la crise sanitaire au sein du ministère de l'Éducation Nationale ou à d'autres actualités. Nous nous concentrerons donc sur l'ordre du jour ainsi que sur l'expérimentation relative à la gestion des enseignants remplaçants puisque cette question a été annoncée comme devant être traitée en question diverse.

Comme nous l'avons déjà souligné à de nombreuses reprises, l'application de la loi de transformation de la fonction publique annihile en grande partie le dialogue social tel qu'il existait en ce qui concerne la gestion de la carrière des agents. En supprimant leurs prérogatives aux commissaires paritaires élus du personnel, le gouvernement a souhaité un rapport plus direct entre l'agent et les services de ressources humaines. Aujourd'hui, et alors que les premières enquêtes rendent des comptes à ce sujet, le constat est éloquent : jamais les enseignants n'ont éprouvé un tel sentiment de défiance. De notre côté, nous recevons, chaque jour plus nombreux, des témoignages de collègues dénonçant cette nouvelle opacité des opérations de gestion de leur carrière.

La validation des avis SIAE consécutifs aux rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2019-2020 est donc à l'ordre du jour de cette réunion. Le SE-UNSA maintient que le nouveau système mis en place après plusieurs décennies de notation chiffrée est une évolution positive et qu'elle permet notamment d'échapper aux inspections-sanctions que certains ont connues par le passé et dont les conséquences sur l'avancement étaient beaucoup plus lourdes qu'aujourd'hui. Trois enseignants ont formulé un recours et se sont tous vu opposer une fin de non-recevoir de votre part, Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Une seule d'entre eux a souhaité solliciter la CAPD afin d'examiner son recours.

L'ordre du jour est également consacré aux avancements accélérés aux 7ème et 9ème échelons. Concernant ceux-ci, 18 collègues du 6ème et 30 collègues du 8ème échelons bénéficient du boost de carrière d'un an. Nous pouvons constater avec satisfaction que le reliquat retenu l'an passé permet une promotion de plus à l'échelon 7.

Si l'on fait un focus sur l'échelon 6, ce sont 14 femmes et 3 hommes qui changeront d'échelon après 2 ans. Parmi ces 17 promus, 12 ont eu comme appréciation finale « excellent » et 5 ont obtenu « très satisfaisant ». Parmi les 40 enseignants restant dans cet échelon (33 femmes et 7 hommes), le passage se fera pour tous au 7ème échelon au bout des 3 ans. Quant aux 37 collègues (32 femmes et 5 hommes) qui vont bénéficier d'une accélération de carrière d'un an au 9ème échelon, 32 ont eu comme appréciation finale « excellent » et 5 ont obtenu « très satisfaisant ».

Tous ces éléments statistiques méritent d'être observés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan « égalité Femmes-Hommes » au sein du ministère de l'Education Nationale. Le SE-UNSA sera donc attentif à leur évolution.

Abordons maintenant la solution ANDJARO. Une entreprise de type Startup a donc été sollicitée par le ministère afin de développer une application smartphone destinée à rendre la gestion du remplacement plus efficiente. Le département de la Somme a été choisi comme département pilote pour mener une expérimentation auprès des enseignants remplaçants du 1^{er} degré à la rentrée prochaine.

Cette démarche appelle plusieurs commentaires de notre part :

- Pendant qu'on supprime encore et toujours des postes administratifs pourtant indispensables à la gestion des ressources humaines, on mobilise des fonds publics que l'on destine à une entreprise privée pour effectuer une mission qui rentre pourtant dans le cadre de la RH.
- La question de la récupération de données personnelles et de leur utilisation nous paraît cruciale. Quelles garanties avons-nous quant au fait que les utilisateurs de cette application ne verront pas leurs données revendues à des entreprises marchandes ?
- Les enseignants remplaçants, appelés à pouvoir intervenir rapidement sur l'ensemble du département ne sont ni équipés d'un téléphone mobile professionnel, ni a fortiori d'un smartphone, et sont encore moins indemnisés de leur forfait. Ils ne pourront donc pas tous utiliser cette application. Dès lors, celles et ceux qui seront dans ce cas ne sauraient être pénalisés. Quelles garanties avons-nous à ce sujet ?

C'est à l'aune de toutes ces questions mettant en évidence de nombreuses inquiétudes que cette expérimentation se met en place. Le SE-UNSA sera bien sûr très attentif aux réponses et aux retours de celle-ci. C'est l'objectif d'une expérimentation qui devra en rester à ce stade si toutes les inquiétudes n'étaient pas levées.